



Doc. 14282
24 avril 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, paragraphe 19, après les mots «les citoyens ordinaires», insérer les mots suivants:

«et les universitaires».

Déposé par:

ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2017 - Deuxième partie de session

